



15 MAI 2000

Sous-direction des politiques touristiques
Bureau des industries touristiques
Affaire suivie par K. KERROUMI
Tél. : 01 44 37 36 58
Fax : 01 44 37 38 42
Mél : kbenali@tourisme.gouv.fr
N/Réf. : sp1/kb/Bouvant.doc

- 2 4 5 8 ₅

Monsieur le Président,

Par lettre du 18 février 2000, vous avez bien voulu appeler l'attention de Madame la Secrétaire d'Etat au Tourisme sur les propositions d'action envisagées lors de votre entretien avec mes services.

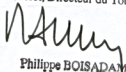
Vous avez également fait part des difficultés que vous rencontrez pour être reconnu comme organisme représentant les chambres d'hôtes au même titre que les autres réseaux de professionnels.

C'est pourquoi, mes services envisagent de réunir un groupe de travail avec l'ensemble des professionnels représentant le secteur des chambres d'hôtes (FNGF, Clévacances) et votre association Fleurs de Soleil ainsi que la FNOTSI et la FNCDT afin de mieux caractériser les différents types d'hébergements touristiques et réfléchir à une définition précise de l'activité de chambres d'hôtes.

J'envisage de réunir ce groupe de travail au mois de juin prochain.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet, Directeur du Tourisme


Philippe BOISADAM

Monsieur Hervé BOUVANT,
Président de Fleurs de Soleil
Domaine du Frère - Les Milles
13852 Aix-en-Provence